

Info-SPPTU

Bulletin d'information du Syndicat des professeures et des professeurs de la Télé-université

Vol 1 NO 6

7 octobre 2005

Bonjour à toutes et à tous,

Au menu de votre sixième numéro,

1. Mémoire de l'exécutif au Comité de mise en œuvre du Plan de développement de la formation à distance à l'UQÀM.
 2. Le rapprochement SPUQ-SPPTU
 3. Des nouvelles
-

1. Mémoire de l'exécutif au Comité de mise en œuvre du cadre de gestion du Plan de développement de la formation à distance à l'UQÀM.

À l'invitation de Louise Bertrand, présidente du Comité de mise en œuvre du cadre de gestion du plan de développement de la formation à distance à l'UQÀM¹, l'exécutif du SPPTU a présenté un mémoire en réaction du document déposé le 22 juin dernier. On se rappellera que ce document visait à apporter des réponses aux questions suivantes :

- Comment intégrer la gestion académique des programmes actuels de la Télé-université et de ceux qui seront développés à compter du rattachement ?
- Comment reconnaître dans la tâche des professeurs de l'UQÀM leur contribution au développement de la formation à distance ?
- Comment gérer la question des droits d'auteur sur le matériel développé pour la formation à distance ?

¹ On trouve ce document sur le site www.unites.uqam.ca/teluq

- Comment intéresser les professeurs, les départements et les facultés de l'UQÀM au développement de la formation à distance?
- Comment financer les projets de développement de la programmation intégrés au plan de développement de la formation à distance à l'UQÀM ?

Depuis plusieurs années que nous travaillons de concert avec le Conseil professoral à quantifier la tâche d'enseignement, à affirmer haut et fort le rôle et la place de la formation à distance à l'UQÀM et à justifier l'engagement de ressources professorales et professionnelles, (ce qui a été concrétisé dans le projet de dépôt de la Convention collective en novembre 2004), il nous a semblé tout à fait légitime et naturel que de le réaffirmer devant le comité.

Pour nous, le plan cadre de développement constitue une liste de bonnes intentions et de vœux pieux auxquels les administrations de la TÉLUQ et de l'UQÀM veulent que l'on adhère; les objectifs qu'on nous propose sont carrément irréalistes sans un minimum de conditions qu'il nous faut leur rappeler: un financement adéquat, des passerelles conviviales, des ressources professorales, un partenariat efficace entre les syndicats de professeurs, une politique de la formation à distance, une gestion intelligente de la tâche. Ce sont justement ces conditions que nous avons discutées et adoptées en assemblée générale lors de la préparation de la Convention collective. Ces conditions sont toujours d'actualité et plus que jamais nécessaires au succès du rattachement.

Le texte de notre mémoire va bientôt être déposé sur le site du SPPTU

<http://damocles.teluq.quebec.ca/LesProfs/spptu/>

À la suite de notre présentation, une discussion s'en est suivie; elle portait sur l'importance d'avoir des professeurs TÉLUQ dans les UER (dont les nouvelles en Sciences juridiques et en Arts) sur la quantification de la tâche et le système de pointage, sur les passerelles entre les départements et les UER, sur les responsabilités du Comité de mise en œuvre dans le processus de rattachement et sur les relations patronales syndicales notamment en ce qui concerne le SPUQ.

Le SPUQ était également invité à réagir au document. Le 30 septembre dernier nous avons rencontré l'exécutif du SPUQ afin d'envisager la rédaction d'un mémoire commun pour « parler d'une seule et unique voix forte » afin que le message soit bien compris que rien ne pourra se faire sans que des négociations et des consultations ne soient entreprises. Le SPUQ a décidé de ne pas se présenter devant le comité

de mise en œuvre. Voici des éléments de la lettre envoyée le 5 octobre à Louise Bertrand.

Le Comité exécutif du SPUQ, comme vous le savez, a manifesté à plusieurs reprises son intérêt pour le projet de rattachement, qu'il a appuyé fermement et sans arrière-pensée en souhaitant qu'il prenne forme dans le cadre de la culture institutionnelle et de la structure organisationnelle de l'UQAM, position qu'il a soutenue dans son mémoire présenté lors de la journée de consultation du 21 janvier 2004.

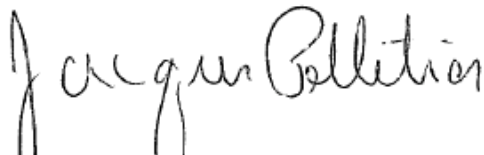
La Direction de l'Université et vous-même avez privilégié un autre choix, celui d'intégrer la TELUQ comme entité distincte, lui accordant ainsi un statut particulier qui exige des « accommodements » inédits de la structure et des instances de notre établissement. La Commission des études de l'UQAM a adopté une résolution à ce sujet qui, je vous le rappelle, a fait l'objet d'un grief de notre part et nous sommes actuellement en discussion avec la partie patronale sur cette question.

Dans les circonstances, nous ne pensons pas que la rencontre à laquelle vous nous conviez soit l'occasion d'une discussion pertinente sur le document préparé pour le Comité de mise en œuvre que vous présidez.

Ce document aborde plusieurs questions d'ordre administratif et pédagogique sur lesquelles il ne nous paraît pas nécessaire de nous prononcer en tant que syndicalistes. Et les questions qui relèvent de notre responsabilité syndicale et de notre convention collective de travail – qu'il s'agisse de la tâche, des passerelles à établir pour favoriser l'implication des professeurs dans des activités d'enseignement fondés sur la bimodalité, l'allocation des ressources et la répartition des postes de professeurs, etc. – devront d'abord faire l'objet d'une négociation avec la Direction de l'UQAM.

Nous ne nous présenterons donc pas à cette rencontre d'échange.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, nos salutations distinguées.



Jacques Pelletier, président
pour le Comité exécutif du SPUQ

2- Le rapprochement SPUQ-SPPTU : une cohabitation inévitable

Pas besoin de vous faire un dessin; le SPUQ, LE syndicat des 1000 professeurs de l'UQÀM, ne voit pas d'un très bon œil l'arrivée d'un autre syndicat de professeurs à l'université. Notre arrivée crée un précédent qui pourrait s'avérer dangereux advenant le rattachement éventuel d'autres constituantes du réseau à l'UQÀM.

Permettez-nous de vous rappeler le fil des événements passés et à venir :

- Mars 2003 : dans la foulée des travaux des comités paritaires TÉLUQ-UQÀM, le SPPTU et le SPUQ signent une lettre d'intention dans laquelle les deux syndicats s'engagent à collaborer en vue non seulement de faciliter le rattachement de las TÉLUQ à l'UQÀM mais également de faciliter la mise en place de passerelles entre les professeurs et les syndicats. Cela devait déboucher sur un rattachement éventuel du SPPTU au SPUQ.
- Janvier 2004 : Audiences télévisées. Le SPPTU présente un mémoire devant la communauté dans lequel il affirme son appui au projet tout en dénonçant le caractère nettement exagéré du concept de l'Université dans l'université, concept qui ne correspond pas du tout à ce qui est proposé dans le projet de protocole. Le SPUQ quant à lui dénonce le manque de transparence et de consultation dans le processus de rattachement et brandit le spectre de l'affrontement syndical patronal notamment sur les modifications aux instances dont la composition est conventionnée.
- Janvier 2005 : nombreuses rencontres cordiales et informelles entre les deux syndicats à la FQPPU, au SORT et au CLIUQ au cours desquelles nous informions nos collègues du SPUQ de l'état d'avancement du rattachement. Le 3 février 2005, à la demande du SPUQ, les deux exécutifs se rencontrent; le ton a changé; le SPUQ est surpris que nous sommes à négocier une nouvelle convention collective pour une période de 5 ans.
- Été 2005 - 14 septembre 2005: la Convention est signée; le décret ministériel est publié; le SPUQ veut absolument nous rencontrer. Comme nous en avons plein les bras avec le grief et l'application de la nouvelle convention, nous remettons la rencontre au 14 septembre dans les locaux du SPUQ. Au début de la rencontre, le SPUQ nous dépose la résolution suivante dont voici un extrait :

« IL EST CONVENU que les comités exécutifs du SPPTU et du SPUQ recommandent à leur assemblée générale respective l'adoption de l'ensemble des résolutions suivantes :

- 1. Que les membres du SPPTU et ceux du SPUQ ne forment qu'un seul syndicat au sein du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal.*
- 2. Que le Comité exécutif du SPUQ soit mandaté pour entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Commission des relations de travail visant à confirmer la fusion des deux unités de négociation suivantes :*
 - l'unité de négociation du SPUQ, confirmée par le Tribunal du Travail le 1^{er} septembre 1971 et définie comme suit : « tous les professeurs à temps plein et à mi-temps à l'exception de ceux rémunérés sur une base horaire ou forfaitaire » à l'emploi de l'UQAM pour tous ses établissements (dossier AM-1001-4125) ;*
 - l'unité de négociation du SPPTU, définie comme suit : « tous les professeurs réguliers et invités et les professeurs substitués, salariés au sens du Code du travail, à l'exception des professeurs consultants » à l'emploi de Télé-Université pour les établissements suivants : 1001 Sherbrooke est, 4^e étage, C.P. 5250, succursale C, Montréal et 455 rue de l'Eglise, C. P. 4800, succursale Terminus Québec, Québec (dossier AQ 1003-3065);*

et que le nouveau libellé définissant l'unité de négociation fusionnée soit le suivant : « tous les professeurs à temps plein et à mi-temps à l'exception de ceux rémunérés sur une base horaire ou forfaitaire (autrefois inclus dans l'accréditation AM-1001-4125) et tous les professeurs réguliers et invités et les professeurs substitués, salariés au sens du Code du travail, à l'exception des professeurs consultants (autrefois inclus dans l'accréditation AQ 1003-3065) à l'emploi de l'UQAM pour tous ses établissements. »
- 3. Qu'un groupe de travail syndical soit constitué dès après l'adoption des résolutions visant la fusion des syndicats afin de travailler à l'harmonisation des conventions collectives, en s'assurant de préserver les acquis des uns et des autres, de favoriser la meilleure intégration possible des professeures, professeurs de la TELUQ dans la structure organisationnelle de l'UQAM, et enfin de promouvoir l'établissement de passerelles accessibles à l'ensemble des professeures, professeurs du syndicat unifié au sein de la nouvelle organisation uqamienne. »*

- Voici les réactions de l'exécutif du SPPTU:
 - nettement prématuré
 - convention collective signée pour cinq ans
 - les professeurs de la TÉLUQ vont devoir s'adapter à leur nouvel environnement
 - différences de culture
 - cohabitation intersyndicale inévitable mais modalités à définir
 - avantages versus désavantages : FQPPU, CLIUQ, CIRAC, pouvoir d'influence, cotisations, place de la formation à distance à l'UQÀM, protection des acquis, passerelles...
 - oui à la création d'un groupe de travail dont le mandat sera d'examiner tous les paramètres d'un éventuel rapprochement du SPPTU au SPUQ
 - une date charnière : mai 2007 : échéance de la convention collective du SPUQ

- 30 septembre 2005; après nous être assuré de nos assises juridiques, nouvelle rencontre à la demande du SPUQ au cours de laquelle nous décidons de laisser la porte ouverte à la collaboration intersyndicale. Nous réitérons notre intention de collaborer à harmoniser les conventions collectives afin de favoriser les échanges entre les départements et les UER. Aussi, nous consentons à la mise sur pied d'un groupe de travail SPPTU-SPUQ intersyndical paritaire de quatre personnes avec comme mandat non seulement de proposer une harmonisation des conventions collectives respectives, de favoriser la meilleure intégration possible des professeurs de la Télug dans la structure organisationnelle de l'UQAM, mais également de promouvoir l'établissement de passerelles accessibles à l'ensemble des professeurs. Ce comité fera des recommandations à l'exécutif qui seront présentées le cas échéant à une assemblée générale de tous les membres.

- Il faut bien comprendre que nous ne pouvons ignorer le rôle et la place du SPUQ à l'UQÀM. Nous nous sommes engagés à travailler ensemble et à collaborer à réussir le rattachement de la TÉLUQ à l'UQÀM puisque nous cohabitons maintenant dans le même environnement universitaire. Cette collaboration peut prendre plusieurs formes officielles ou informelles; pour le moment, nous avons proposé de mettre sur pied un groupe de travail pour favoriser les échanges et suggérer des pistes de réflexion à un éventuel rapprochement entre les deux syndicats.

- Et pour finir, un extrait du **SPUQ-INFO** édition de septembre 2005 : Plan d'action du SPUQ pour l'année 2005-2006

2. Rattachement de la TÉLUQ

« Il s'agit là d'un dossier qui, après avoir évolué entre éclipses et rebondissements, aussi imprévisibles l'un que l'autre, semble avoir trouvé une solution, du moins sur le plan juridique et administratif. Sur ce plan, le rattachement est consommé, ce qui ne veut pas dire que l'intégration de la nouvelle unité soit réalisée, pas plus sur le plan opérationnel que sur le plan académique. Il reste notamment à mettre en place les arrimages nécessaires et cela ne s'annonce pas comme une tâche facile. En ce qui nous concerne, nous aurons à discuter des conditions d'intégration de nos collègues de la TÉLUQ dans le SPUQ² de même que dans l'UQÀM, ce qui nous engagera dans un processus long et difficile au cours des prochains mois car nous tenons à ce que cela se fasse dans le respect de la culture organisationnelle et institutionnelle de notre université (qui comprend maintenant un volet de formation à distance, appelé à trouver sa place dans un nouvel ensemble). »

3- Des nouvelles

- Le salon des professeurs à Montréal. Une nouveauté à Montréal que ce salon des professeurs (au rez-de-chaussée sur la rue Sherbrooke) doté d'une cuisinette (avec frigo, armoires, vaisselle, cafetière), de fauteuils, de chaises et de tables. Idéal pour recevoir des collègues, luncher le midi et échanger, prendre un verre. C'est le SPPTU qui en est responsable pour le moment.
- L'UER Éducation accueille à Montréal **Mme Violaine Page-Lamarche** nouvelle professeure substitut en éducation des adultes à compter du 28 novembre 2005 pour une période d'un an. Bienvenue à notre collègue.
- Enfin, avec une hausse de la cotisation à 17,9% (seulement) **la santé financière du RRUQ demeure préoccupante !** Un article très intéressant de Marc Chabot, du département des Sciences comptables de l'UQÀM dans le dernier SPUQ-info #245. À lire à l'adresse suivante :

<http://www.unites.uqam.ca/spuq/spuqinfo>

² C'est nous qui soulignons.

Votre exécutif à votre service.

Jean-Yves Lescop, président
Michel Umbriaco, vice-président
Alain Dupuis, secrétaire
Denis Robichaud, trésorier